



**DOMAINE
FORMATION**



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

CQP ALS

ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Un diplôme professionnel
multisports et tous publics

De nombreux secteurs
d'intervention

Une évolution possible vers le Brevet professionnel (BPJeps)
option APT (Activités physiques pour tous)



OPTION JSJO

JEUX SPORTIFS JEUX D'OPPOSITION

SESSION ORGANISÉE EN ILE-DE-FRANCE DE NOV.2019 À JUIN 2020

Permet l'encadrement des jeux
de ballons petits et grands terrains,
jeux de raquettes,
arts et
éducation
par les activités physiques
d'opposition.

Diplôme inscrit au répertoire
national des certifications
professionnelles

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

La situation professionnelle du détenteur du CQP ALS renvoie au poste type de travail de l'animateur de loisir sportif. Celui-ci a vocation à :

- Faire découvrir, initier et sensibiliser aux pratiques de loisir sportif
- Accueillir les publics
- Transmettre une ou plusieurs techniques indispensables à l'initiation et à la sensibilisation en adéquation avec le public visé
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécurisée dans l'environnement concerné

Il exerce son activité au sein de structures intégrant les activités de loisir sportif comme vecteur de valeurs éducatives et sociales.

LES PRÉROGATIVES ET LES CONDITIONS D'EXERCICE

Le CQP ALS constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière « sport pour tous ». Il permet aux animateurs de nos associations sportives unisports ou multisports pour enfants, adultes et seniors d'exercer une fonction d'encadrement sportif contre rémunération et facilite par ailleurs l'accès aux autres diplômes professionnels (BPJEPS). Il confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation de cours collectifs des activités physiques de loisir, et dans l'encadrement de l'une des trois options correspondantes à trois familles d'activités.

Le titulaire du CQP ALS intervient auprès de tout type de public, en cours collectif, quelle que soit l'option choisie. L'animateur de loisir sportif sensibilise, initie, fait découvrir les activités de loisir sportif et assure le maintien des capacités physiques des pratiquants, en dehors de toute recherche de pratique compétitive ou de performance personnelle. Il anime les activités physiques de loisir de l'une des trois familles d'activité (options) : les jeux sportifs et jeux d'opposition, les activités gymniques d'entretien et d'expression, les activités de randonnée de proximité et d'orientation.

Le titulaire du CQP ALS est placé sous la responsabilité de son employeur et exerce son activité en toute autonomie. La base annuelle du temps de travail de l'animateur loisir sportif est de 360h de face à face pédagogique.

LE DIPLÔME

En 2019, la Ligue Ile de France de la FSGT propose la formation complète et la certification de l'option JSJO : **L'option Jeux sportifs Jeux d'opposition (JSJO)** atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :

- jeux de ballons de type *football, rugby, basket, handball*...
- jeux de raquettes de type *badminton, tennis de table*...
- jeux d'opposition d'initiation et à caractère ludique... (les Animateurs de loisir sportif (CQP ALS) ne peuvent se prévaloir de cette certification pour attribuer des niveaux, des ceintures ou des grades quelque soient les références à des disciplines, à des écoles, à des cultures ou des traditions).

Les titulaires du CQP ALS obtiennent l'UC1 de tous les BP.

Les titulaires du CQP ALS AGEE + JSJO obtiennent l'UC1 et l'UC4 du BP APT.

LA FORMATION

Une formation d'une durée de 172 h réparties comme suit :

- 6 h de positionnement permettant un parcours individualisé de formation,
- 116 h en centre de formation,
- 50 h dans une association sportive.

Planning de formation

Date limite d'inscription : 4 octobre 2019

Positionnement + tests

5 novembre 2019 (journée)

Réunion tuteurs et stagiaires

26 novembre 2019 (17h-20h)

Formation en centre

Semaine 1 : du 9 au 13 décembre 2019*

Semaine 2 : du 20 au 24 janvier 2020*

Semaine 3 : du 2 au 6 mars 2020*

Semaine 4 : du 20 au 24 avril 2020*

(* Pas de formation le mercredi

+ 1 jour initiative FSGT à choisir dans le calendrier

Examens

UC 1 le 5 juin 2020

UC 2-3 le 10, 17 ou 24 juin 2020

Les dates d'examens sont susceptibles d'être modifiées

UNITÉS DE COMPÉTENCES & CERTIFICATIONS

Unités de compétences du CQP ALS

UC 1 : être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer une action d'animation.

Cette UC est transversale aux 3 options.

UC 2 : être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation.

UC 3 : être capable de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils techniques à la conduite de l'activité.

Ces 2 UC sont spécifiques à l'option choisie.

Modalités d'évaluation du CQP ALS

UC 1 : entretien avec le jury sur la base de l'élaboration d'un dossier (connaissance des publics / fonctionnement de la structure / conception d'un projet d'animation).

UC 2 et 3 : animation d'une séance permettant d'évaluer les éléments techniques et pédagogiques fondamentaux, supports de l'animation, et la maîtrise des gestes et conduites professionnelles.

PRÉ-REQUIS POUR ENTRER EN FORMATION

Les conditions suivantes doivent être satisfaites **obligatoirement** avant l'entrée en formation :

- Avoir 16 ans au moment de l'inscription et 18 ans à la certification ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation sportive de moins d'un an ;
- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours à jour au premier jour de stage pratique (AFPS ou PSC 1 ou équivalent). L'organisme de formation mettra en place une formation avant le début du CQP (date à déterminer) ;
- Présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisir dans la même famille que l'option choisie et sur une durée minimale de 140 h au cours des 3 dernières années OU attestation de réussite aux tests techniques OU Brevet fédéral d'animateur FSGT « judo-jujitsu », « entraîneur football » ou « animateur badminton ».

TARIFS

Frais d'inscription : 50 €

Frais pédagogiques : 1050 € (formation complète, sans repas et sans hébergement)

Des allègements de formation sont possibles, impliquant une réduction des frais pédagogiques. Ces modalités seront précisées au cours du positionnement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER au siège de la Ligue IdF FSGT AVANT le 4 octobre 2019
Ligue IDF FSGT- 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

CP : Ville :

Tél fixe : Tél mobile :

Email :

N° Licence FSGT (si vous en possédez une) :



FSGT
LIGUE ILE DE FRANCE

www.liguesfgt.org

Emeline LAMBERT
01.49.42.23.24
lif@fsgt.org

Financement de la formation

Je bénéficie d'une aide locale (commune, club...) > Préciser le montant :

Je bénéficie d'une prise en charge de mon employeur.

Je règle la totalité de ma formation.

Documents administratifs à nous retourner complétés pour le 4/10/2019 (cachet de La Poste faisant foi) :

Le dossier individuel de positionnement.

Un chèque d'inscription de 50€ (chèque de caution obligatoire en cas de subvention de la formation)

Un chèque de formation de 1050€ (chèque de caution obligatoire en cas de subvention de la formation)

Un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique et à l'animation sportive (modèle ci-après)

Une attestation de pratique individuelle d'activités sportives de 140h (modèle ci-après) OU Brevet d'animateur fédéral « judo-jujitsu » « entraîneur football » « animateur badminton »

> Si vous souhaitez passer les tests techniques, merci de cocher cette case

La copie du PSC1 (secourisme) ou justificatif d'inscription à cette formation PSC1

> Si vous souhaitez passer le PSC1 avec la FSGT, merci de cocher cette case

La copie d'une pièce d'identité

La fiche de renseignement sur votre lieu de stage pratique et votre tuteur si vous avez déjà les informations (modèle ci-après)

Nous vous précisons que nous convoquerons au positionnement uniquement les 15 premiers dossiers complets reçus : bulletin d'inscription + dossier de positionnement + pièces administratives + chèques de caution.

La convocation au positionnement ne vous garantit pas l'entrée en formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et des conditions financières.

Fait à : Le :

Signature :

Validation du président du club ou de l'employeur

Nom :

Le :

Signature et tampon :

STRUCTURE D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Nom du stagiaire :

Renseignements association

Nom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

Email :

Nom et prénom du responsable :

Fonction :

Autres renseignements :

Renseignements tuteur

Nom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

Email :

Diplômes :

Fonction dans la structure :



FSJT
LIGUE ILE DE FRANCE

www.liguesfsgt.org

Émeline LAMBERT

01.49.42.23.24

lif@fsgt.org

ATTESTATION DE PRATIQUE

Les activités sportives doivent être en relation avec l'une des 3 familles d'activités de l'option jeux sportifs, jeux d'opposition (sports collectifs, jeux de raquettes, jeux d'oppositions). 140 heures dans les 3 années précédant l'inscription en formation.

Je soussigné(e)

Représentant le club

En qualité de

Certifie sur l'honneur que :

M, Mme

Né(e) le à

Dispose de l'expérience de pratique d'activités sportives de loisir ou de performance suivante :

Nature des activités pratiquées	Année ou saison sportive	Nombre d'heures

Fait à :

Le :

Signature + cachet :

CERTIFICAT MEDICAL

Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné,

Docteur en :

Médecine Générale Médecine du Sport

Autre Spécialité :

Demeurant :

.....

.....

Certifie avoir examiné ce jour, M / Mme (rayer la mention inutile) :

.....

Né(e) le :

Demeurant :

.....

.....

et n'avoir relevé aucun signe clinique, ni aucune contre-indication dans les antécédents :

• à la pratique sportive :

Sans restriction À l'exception de la (des) discipline(s) :

.....

• à l'encadrement et l'animation de loisirs sportifs :

Sans restriction À l'exception de la (des) discipline(s) :

.....

Fait à :

Le :

Cachet du médecin

Signature du médecin



FSGT
LIGUE ILE DE FRANCE

www.liguefsgt.org

Émeline LAMBERT

01.49.42.23.24

lif@fsgt.org

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet article, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.